

## Les étapes de votre inscription/réinscription à UBFC

Etape	Quoi ?	Où ?	Documents ressources	Coordonnées des personnes ressources
<b>1. Acquiescement de la CVEC</b>	Tous les étudiants (sauf cotutelles avec paiement des droits d'inscription à l'étranger) doivent s'acquiescer d'une contribution de 95 €, « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé ».	Vous devez vous connecter sur <a href="https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/">https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/</a> , rubrique Contribution Vie étudiante et de Campus  Règlement en ligne par CB ou en espèces dans un bureau de Poste.	- Loi relative à l'orientation et la réussite des étudiants du 9 mars 2018  - Site du CROUS : <a href="https://cvec.etudiant.gouv.fr/">https://cvec.etudiant.gouv.fr/</a>	Secrétariat de votre école doctorale.  Pour trouver les coordonnées de votre interlocuteur(trice) : <a href="https://collegedoctoral.ubfc.fr/ressources-faq-2/annuaire/">https://collegedoctoral.ubfc.fr/ressources-faq-2/annuaire/</a>
<b>2. Inscription pédagogique</b>	1 <sup>ère</sup> étape de votre inscription à UBFC, entre le 1 <sup>er</sup> septembre et le 11 novembre 2022	Sur ADUM : <a href="http://www.adum.fr/UBFC">www.adum.fr/UBFC</a>	- Procédure d'inscription - Tutoriel d'inscription sur ADUM  Disponibles sur le site internet du Collège doctoral ( <a href="https://collegedoctoral.ubfc.fr/inscription-2/">https://collegedoctoral.ubfc.fr/inscription-2/</a> ) et dans votre espace personnel ADUM.	Votre directeur(trice) de thèse  Secrétariat de votre école doctorale.  Pour trouver les coordonnées de votre interlocuteur(trice) : <a href="https://collegedoctoral.ubfc.fr/ressources-faq-2/annuaire/">https://collegedoctoral.ubfc.fr/ressources-faq-2/annuaire/</a>
<b>3. Si vous bénéficiez d'un contrat doctoral : dépôt de votre dossier RH (pour une inscription en 1<sup>ère</sup> année uniquement)</b>	Pour que votre contrat de travail soit établi, vous devez fournir des pièces supplémentaires.	Selon l'établissement qui vous emploie, le dossier est différent.	Site du Collège doctoral : <a href="https://collegedoctoral.ubfc.fr/inscription-2/">https://collegedoctoral.ubfc.fr/inscription-2/</a>	Secrétariat de votre école doctorale. Pour trouver les coordonnées de votre interlocuteur(trice) : <a href="https://collegedoctoral.ubfc.fr/ressources-faq-2/annuaire/">https://collegedoctoral.ubfc.fr/ressources-faq-2/annuaire/</a>  Service RH de votre établissement employeur.
<b>4. Inscription administrative (cette étape est réalisée par les services de l'établissement)</b>	2 <sup>ème</sup> étape de votre inscription à UBFC.  Paiement des droits d'inscription	En ligne, par virement bancaire ou par chèque.	Procédure d'inscription, disponible sur le site internet du Collège doctoral ( <a href="https://collegedoctoral.ubfc.fr/inscription-2/">https://collegedoctoral.ubfc.fr/inscription-2/</a> ) et dans votre espace personnel ADUM.	Secrétariat de votre école doctorale et Bureau administratif de votre site.  Pour trouver les coordonnées de votre interlocuteur(trice) : <a href="https://collegedoctoral.ubfc.fr/ressources-faq-2/annuaire/">https://collegedoctoral.ubfc.fr/ressources-faq-2/annuaire/</a>
<b>5. Obtention du certificat de scolarité et du Pass UBFC (le Pass est délivré une seule fois lors de la 1<sup>ère</sup> inscription)</b>	Remise de votre certificat de scolarité et de votre carte multiservices, le Pass UBFC.	Certificat de scolarité : dans votre espace personnel ADUM  Pass UBFC : A Dijon : auprès du Bureau des Etudes doctorales A Besançon : auprès du secrétariat de votre école doctorale A Belfort/Montbéliard/Sévenans : auprès du Bureau administratif	Procédure d'inscription, disponible sur le site internet du Collège doctoral ( <a href="https://collegedoctoral.ubfc.fr/inscription-2/">https://collegedoctoral.ubfc.fr/inscription-2/</a> ) et dans votre espace personnel ADUM.	Pour trouver les coordonnées de votre interlocuteur(trice) : <a href="https://collegedoctoral.ubfc.fr/ressources-faq-2/annuaire/">https://collegedoctoral.ubfc.fr/ressources-faq-2/annuaire/</a>
<b>6. Signature de votre contrat doctoral (le cas échéant)</b>	Une fois votre inscription réalisée, vous êtes contacté(e) pour signer votre contrat doctoral.	Auprès du service RH de l'établissement qui vous emploie.	Site du Collège doctoral : <a href="https://collegedoctoral.ubfc.fr/inscription-2/">https://collegedoctoral.ubfc.fr/inscription-2/</a>	A l'uB : Gaëlle Dordain <a href="mailto:gaelle.dordain@u-bourgogne.fr">gaelle.dordain@u-bourgogne.fr</a>  A l'UFC : Louisa Ghelab <a href="mailto:louisa.ghelab@univ-fcomte.fr">louisa.ghelab@univ-fcomte.fr</a>  A l'UTBM : Nathalie CORNU <a href="mailto:nathalie.cornu@utbm.fr">nathalie.cornu@utbm.fr</a>  A UBFC : <a href="mailto:rh@ubfc.fr">rh@ubfc.fr</a>